

LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE PRÉLIMINAIRE INDIQUENT UNE VAN APRÈS TAXES (5 %) DE 1,156 M\$ US AVEC UN TRI DE 38,3 %, POUR UN PRIX AU COMPTANT DE 1 950 \$ US/OZ D'OR, ET UNE VAN APRÈS TAXES (5 %) DE 576 M\$ US AVEC UN TRI DE 22,9 % SELON UN SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE DE 1 475 \$ US/OZ D'OR

31 août 2020, Toronto (Ontario) – Troilus Gold Corp. (TSX : TLG; OTCQB : CHXMF) (« Troilus » ou la « Société ») est fière d'annoncer les résultats positifs de l'Évaluation économique préliminaire (« EEP ») réalisée pour son projet Mine d'or Troilus (« le projet »), détenu entièrement par Troilus et situé dans la province de Québec, au Canada. L'EEP soutient un scénario d'exploitation minière à ciel ouvert et souterraine avec de faibles coûts d'investissement initiaux et un taux de rendement élevé pour une exploitation de 35 000 tonnes par jour (« tpj ») et une durée de vie de la mine de 22 ans.

Voici quelques-uns des points saillants (tous les résultats sont présentés en dollars américains*) :

- **Un TRI après taxes de 22,9 % et une VAN après taxes (5 %) de 576 M\$ US sur la base d'un prix de l'or de 1 475 \$ US/oz, passant respectivement à 32,2 % et à 915 M\$ pour un prix de l'or de 1 750 \$/oz et à 38,8 % et 1 156 M\$ pour un prix de l'or au comptant de 1 950 \$/oz (voir le tableau 1).**
- **Une production d'or projetée établie en moyenne à 220 000 onces par année pour les cinq premières années et à 246 000 onces en moyenne par année pour les 14 premières années.**
- **Une durée de vie de la mine à ciel ouvert de 14 ans et une durée de vie totale de 22 ans avec un futur développement souterrain.**
- **Un investissement initial (« CAPEX ») de 333 millions de dollars, comprenant tous les coûts de pré-production de la mine, exception faite de l'infrastructure existante (route d'accès, ligne de transport d'électricité, sous-station, installation de résidus, usine de traitement des eaux, chemins du camp minier).**
- **Un recouvrement après taxes de 4 ans, selon le scénario de référence de 1 475 \$/oz d'or.**
- **Des décaissements d'exploitation moyens de 919 \$/oz d'or et des coûts de maintien globaux de 1 051 \$/oz d'or.**
- **Un flux de trésorerie cumulatif de 1,27 G\$ après taxes et de 2,04 G\$ avant taxes sur 22 ans selon les hypothèses tirées du scénario de référence.**
- **La quantité d'or payable est de 3,8 millions d'onces, celle de cuivre de 265 millions de livres et celle d'argent de 1,5 million d'onces.**
- **Le ratio de décapage pour la durée de vie de la mine à ciel ouvert est estimé à 3,9 :1.**

* En supposant un taux de change de \$ CA/\$ US de 0,74 \$. *Tous les chiffres sont en dollars américains, sauf indication contraire*

Justin Reid, PDG de Troilus Gold, a fait observer que « *Toute l'équipe de Troilus est fière de présenter les résultats de notre EEP, lesquels démontrent clairement le potentiel de notre projet à devenir un important contributeur en tant que grand producteur d'or nord-américain. L'EEP soutient un projet dont la production s'étend sur 22 ans, de futurs paramètres économiques robustes aux cours actuels et actualisés de l'or, de faibles investissements initiaux, de faibles immobilisations et un recouvrement rapide des investissements. Les 14 premières années viseront une production de plus de 246 000 onces d'or par an, un sommet de plus de 300 000 onces devant être atteint la cinquième année. L'équipe de Troilus Geological a démontré sa capacité à repérer une abondance de cibles inexplorées et est reconnue pour son aptitude à ajouter une importante quantité d'onces sur une très courte période. Nous pensons que la propriété de Troilus a le potentiel de prolonger la durée de vie de la mine au-delà des 22 ans projetés présentés dans l'EEP et de fournir l'occasion d'étendre ultérieurement la superficie de la mine, tout en continuant d'offrir des possibilités de révision à la hausse des ressources minérales estimées par des activités d'exploration et de forage continues. Notre objectif est de faire de Mine d'or Troilus la pierre angulaire du secteur aurifère québécois et canadien.*

« *Nous pensons que le projet fournit une base solide pour le développement et la croissance de la Société sur un territoire favorable à l'exploitation minière. Disposant d'une solide trésorerie pour les prochaines étapes, nous allons maintenant amorcer les travaux de pré faisabilité et mettre la dernière main à l'étude d'impact environnemental du projet, tout en continuant à explorer le potentiel géologique de la propriété de Troilus, qui s'étend sur 107 000 hectares. Nous nous réjouissons de pouvoir collaborer à l'avenir avec nos partenaires de la région d'Eeyou Istchee Baie-James, y compris la Nation crie de Mistissini, le gouvernement de la Nation crie, les collectivités locales de Chibougamau et de Chapais, et de bénéficier du soutien des gouvernements québécois et fédéral, pour faire avancer le projet Troilus ».*

Analyse financière

Selon un scénario de référence de 1 475 \$ US l'once d'or et un taux de change de 0,74 \$ CA, le projet génère une valeur actualisée nette après taxes (VAN) de 576 M\$ US, selon un taux d'actualisation de 5 % et un taux de rendement interne (TRI) de 22,9 %. Le recouvrement de l'investissement initial se fait sur 4 ans. Avant taxes, la VAN (taux d'actualisation de 5 %) est de 971 M\$ US, le TRI est de 29,6 % et le recouvrement se fait sur 3,7 ans.

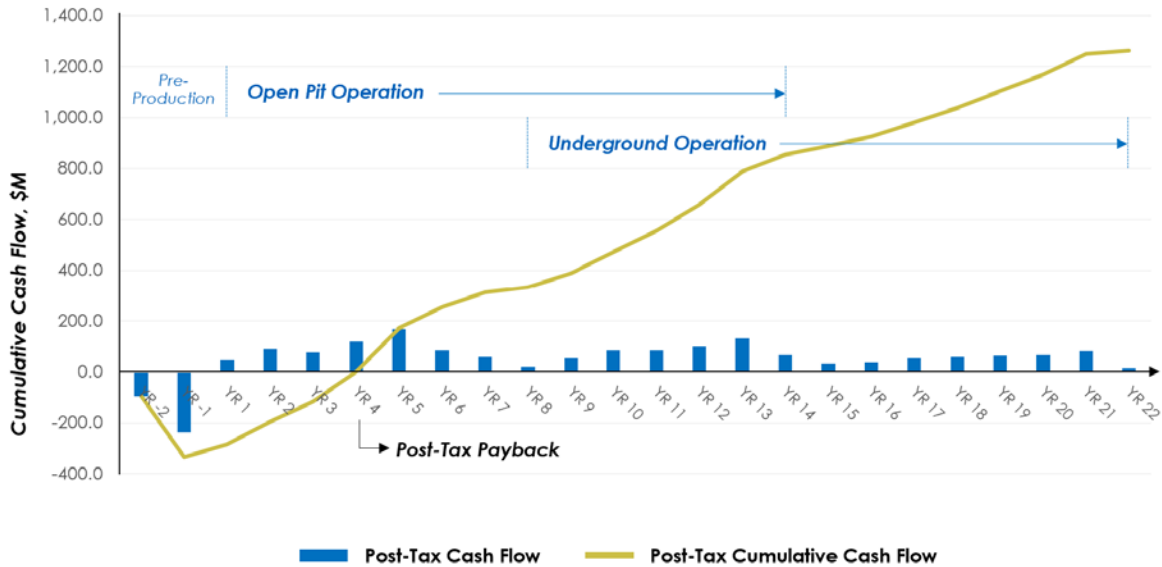
Tableau 1 : Sommaire des résultats économiques du projet Mine d'or Troilus, selon le cours de l'or (\$ US)

	Cours au comptant	Consensus	Scénario de référence	Scénario bas
Cours de l'or (par oz)	1 950 \$	1 750 \$	1 475 \$	1 350 \$
VAN avant taxes (5 %)	1 951 M\$	1 538 M\$	971 M\$	713 M\$
TRI avant taxes	50,1 %	41,8 %	29,6 %	23,7 %
VAN après taxes (5 %)	1 156 M\$	915 M\$	576 M\$	419 M\$
TRI après taxes (5 %)	38,3 %	32,2 %	22,9 %	18,2 %

Le projet génère un flux de trésorerie cumulatif de 1,27 G\$ US après taxes et de 2,04 G\$ US avant taxes, selon un scénario de référence de 1 475 \$ US l'once d'or en fonction d'une cadence de production de 35 000 tpj pendant 22 ans. L'EEP suppose une exploitation à ciel ouvert pendant les quatorze premières années, une exploitation souterraine étant lancée à partir de la huitième année.

Cette EEP est de nature préliminaire, elle comprend des ressources minérales présumées qui sont considérées comme trop spéculatives d'un point de vue géologique pour qu'on leur impute des considérations économiques qui permettraient de les classer dans la catégorie des réserves minérales et il n'y a aucune certitude que les résultats de l'EEP se concrétiseront. La rentabilité des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été établie.

Figure 1 : Flux de trésorerie après taxes et flux de trésorerie cumulatif (en dollars US)



Coûts d'immobilisation et d'exploitation

Les coûts d'immobilisation et d'exploitation estimés dans l'EEP pour le projet Mine d'or Troilus sont résumés ci-après. Les investissements initiaux (exception faite des infrastructures existantes) sont de 333 millions de dollars US et les investissements de maintien pendant la durée de vie de la mine sont de 506 millions de dollars US supplémentaires. La mine souterraine nécessitera un investissement initial de 240 millions de dollars US pour le développement souterrain au cours des années 6 à 8, et de 175 millions de dollars US en investissement de maintien pour l'exploitation souterraine. Le développement souterrain commencera par l'acheminement de la première quantité de minerai à l'usine de traitement prévue au cours de la huitième année. Les coûts de maintien globaux représentent 1 051 \$ US par once d'or.

Tableau 2 : Ventilation des dépenses en immobilisations estimatives du projet Mine d'or Troilus (en dollars US)

Investissement initial	
Exploitation à ciel ouvert	78 M\$
Traitement	172 M\$
Infrastructure	36 M\$
Coûts de propriété	11 M\$
Éventualité	36 M\$
Total – Investissement initial	333 M\$*
Investissement de maintien	
Exploitation à ciel ouvert	5 M\$
Immobilisations initiales pour l'exploitation souterraine	240 M\$
Dépenses en immobilisations pour l'exploitation souterraine <i>(Période d'exploitation souterraine)</i>	175 M\$
Traitement	22 M\$
Infrastructure	19 M\$
Environnement	19 M\$
Éventualité	26 M\$
Total – Investissement de maintien	506 M\$

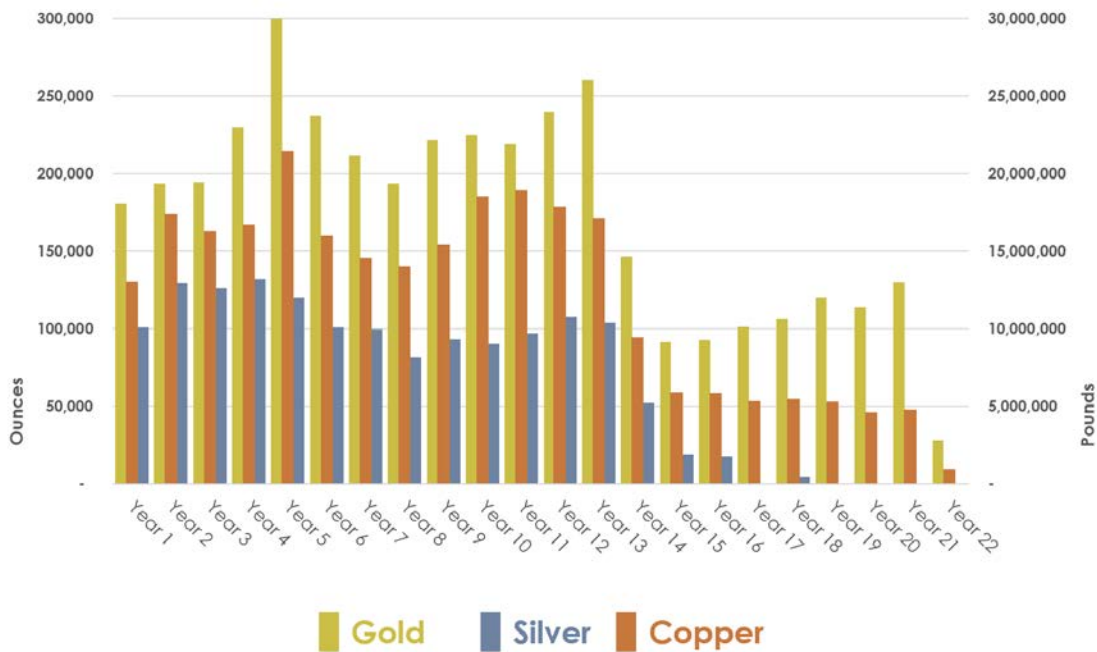
*exception faite de l'infrastructure existante (route d'accès, ligne de transport d'électricité, sous-station, installation de résidus, usine de traitement des eaux, chemins du camp minier)

Tableau 3 : Sommaire des coûts d'exploitation estimés du projet Mine d'or Troilus (en dollars US)

Coûts d'exploitation moyens pour la durée de vie de la mine	
Exploitation à ciel ouvert	9,35 \$/tonne traitée
Exploitation souterraine	14,36 \$/tonne traitée
Traitement	4,99 \$/tonne traitée
Frais généraux et administratifs	1,42 \$/tonne traitée
Transport du concentré	0,23 \$/tonne traitée
Total des coûts d'exploitation	17,10 \$/tonne traitée
Décaissements d'exploitation	919 \$/oz d'or
Coût de maintien global	1 051 \$/oz d'or

La production d'or projetée s'établit en moyenne à 220 000 onces par année pour les cinq premières années, à 246 000 onces par année pour les 14 premières années, et à 98 000 onces à compter de la 15^e année. La quantité d'or payable prévue est de 3,8 millions d'onces, celle de cuivre de 265 millions de livres et celle d'argent de 1,5 million d'onces pour les 22 ans de vie de la mine.

Figure 2 : Profil de production – Or, argent et cuivre*



*Or et argent en onces (axe de gauche), cuivre en livres (axe de droite)

Exploitation minière

Cette EEP envisage une exploitation minière à ciel ouvert initiale utilisant un parc d'équipement exploité entièrement par le propriétaire, comprenant des camions de 28 à 181 tonnes, des pelles hydrauliques électriques, des chargeurs sur roues et des foreuses. La mine à ciel ouvert chevauchera la production du concentrateur de minerai à traiter, la mine souterraine amorçant ses activités à compter de la huitième année. Les activités de la mine à ciel ouvert se termineront à l'année 14, tandis que la mine souterraine poursuivra ses activités jusqu'à l'année 22. La mine a été conçue pour fournir un volume initial de 12,6 millions de tonnes par année (35 000 tonnes par jour) de minerai acheminées à l'usine de traitement de minerai. L'EEP envisage une mine qui extraira du minerai destiné à l'usine de traitement pendant une période de 22 ans, abstraction faite des 12 mois d'enlèvement préliminaire des morts-terrains L'EEP prévoit la livraison de 192,5 millions de tonnes titrant en moyenne 0,71 g/t d'or, 0,08 % de cuivre et 0,97 g/t d'argent. L'usine de traitement devrait nécessiter trois mois de mise en service au cours de la première année de production.

Le projet exploitera trois zones : la zone 87, la zone J et la nouvelle zone sud-ouest (SW). La zone 87 comprendra une mine à ciel ouvert en une seule phase, suivie d'une exploitation minière souterraine. La zone J a été conçue en vue de trois phases d'exploitation à ciel ouvert uniquement pour cette étude. La conception de la zone SW comprend deux phases d'exploitation à ciel ouvert. L'exploitation minière commence dans la fosse de la zone 87 et dans celle de la zone SW au cours de la période de pré-production. La production dans la zone J commencera au cours de la deuxième année. La fosse de la zone 87 sera épuisée au cours de la sixième année et l'exploitation de la mine souterraine se poursuivra sous la fosse par après. L'exploitation dans la fosse de la zone SW se terminera à l'année 12. L'exploitation dans la fosse de la zone J se terminera à l'année 14. L'exploitation souterraine se terminera à l'année 22. Les stériles en provenance des fosses seront remblayés dans la fosse de la zone 87 une fois que l'exploitation à ciel ouvert sera terminée. Cela offrira des matériaux de remblayage en provenance de la

mine souterraine et permettra le transport de stériles sur de courtes distances pour les phases de la fosse de la zone J, ce qui réduit la taille globale des haldes à stériles.

Le ratio de décapage pour la durée de vie de la mine à ciel ouvert est estimé à 3,9:1. Les déplacements de matières s'élèvent en moyenne à 71 millions de tonnes (minerai à traiter et stériles) au cours des cinq premières années, avec une pointe à 74 millions de tonnes la première année. La fosse d'exploitation à ciel ouvert fournira 150,1 millions de tonnes de minerai à l'usine de traitement pendant les 14 premières années du projet. Des gradins de fosse d'une hauteur de 10 mètres seront extraits et le minerai sera transporté avec des camions de 181 tonnes et le matériel de chargement correspondant, y compris des pelles hydrauliques électriques. Le parc de véhicules miniers de l'exploitation à ciel ouvert sera loué. Des pratiques exemplaires de forages pour le suivi de la teneur seront utilisées et feront intervenir des foreuses à circulation inverse et l'échantillonnage de la roche sur les gradins de fosse avant le dynamitage. On obtient ainsi une plus grande flexibilité pour le suivi de la teneur pendant les activités tout en maintenant des coûts d'exploitation et une capacité de production raisonnables.

Le développement de la mine souterraine commencera au cours de la sixième année et les premières quantités de minerai à traiter dans l'usine à partir des galeries souterraines y seront acheminées au cours de la huitième année. La mine souterraine sera située sous la fosse de la zone 87 et utilisera la méthode de foudroyage par sous-niveau le long des bords de la fosse à ciel ouvert, tandis que des dynamitages à fente et de masse surviendront aux niveaux inférieurs. L'entrée de la mine souterraine est située à côté du concasseur primaire. Les matières premières et les déchets de l'usine seront d'abord transportés à la surface par des camions, mais passeront ensuite au système RailVeyor pendant toute la durée de vie de la mine. La mine souterraine augmentera la production à partir des niveaux initiaux à 9 000 t/j d'ici la neuvième année et maintiendra cette cadence jusqu'à la fin de la vie de la mine.

Pendant l'exploitation minière, une pile de stockage sera maintenue à côté de l'installation de concassage primaire pour servir de minerai à traiter supplémentaire en fonction des objectifs de production, des événements météorologiques et du minerai à traiter dans les dernières années de l'exploitation. Les stériles seront transportés vers des installations de gestion des stériles spécialisées près des fosses, ils seront remblayés dans la fosse de la zone 87 et serviront également au terrassement en hauteur de l'installation de gestion des résidus. La remise en état progressive des installations de gestion des déchets est prévue.

Métallurgie

Le COREM et Kappes Cassidy ont effectué les premiers essais et ont utilisé les données historiques d'exploitation pour élaborer le schéma du circuit de traitement. L'usine de traitement comprend le concassage primaire, le broyage semi-autogène, le broyage à boulets avec concentration d'or par gravité, la flottation du cuivre, la filtration du concentré, puis l'épaississement et l'élimination des résidus. Le concentré de cuivre, enrichi d'or, sera ensuite envoyé dans une fonderie pour y être raffiné. La récupération de l'or est estimée à 90 %, 30 % étant produit sur place sous forme de concentré gravimétrique et le reste étant contenu dans le concentré de cuivre final. Le taux de récupération du cuivre devrait être de 90 %.

Infrastructure

Le projet Mine d'or Troilus est situé au Québec, à environ 120 kilomètres au nord de Chibougamau, où la Inmet Mining Corporation a exploité un grand complexe minier/concentrateur de 1996 à 2010. L'accès au site minier depuis Chibougamau se fait par la Route du Nord.

Le projet Mine d'or Troilus bénéficie grandement de la modernisation et de l'importante infrastructure sur place, notamment :

- Ligne de transport d'électricité et sous-station de 50 MW suffisantes pour les besoins en électricité du projet;
- Route d'accès carrossable pendant toute l'année;
- Installation de gestion des résidus et usine de traitement de l'eau;
- Camp minier;
- Chemins du camp minier;
- Approvisionnement en eau,
- Système septique.

L'installation de gestion des résidus existante a la capacité d'accueillir la production pendant la durée de vie de la mine, comme il est décrit dans la présente EEP. Dans le cadre de la conception, il est proposé de transformer la digue de retenue des résidus en une enceinte de confinement construite selon une ligne centrale à partir de l'enceinte de confinement existante conçue en amont. La construction de ce mur de confinement utilisera les stériles provenant de l'exploitation de la mine.

Un rapport technique conforme à la Norme canadienne 43-101 en appui à l'EEP sera préparé par AGP, et la Société le publiera sur le site Web de Troilus Gold à l'adresse www.troilusgold.com ainsi que sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com, dans les 45 jours suivant ce communiqué de presse.

Estimation des ressources minérales

L'EEP se fonde sur une estimation totale de la ressource minérale de 4,96 Moz éq.-or (177 Mt, d'une teneur moyenne de 0,87 g/t éq.-or) et une estimation totale des ressources minérales présumées de 3,15 Moz éq.-or (116,7 Mt d'une teneur moyenne de 0,84 g/t éq.-or).

Tableau 4 – Estimation de la ressource minérale – En date du 20 juillet 2020

Classification	Tonnage (Mt)	Éq.-or (g/t)	Au (g/t)	Cu (%)	Ag (g/t)	Contenu Éq.-or (Moz)	Contenu Or (Moz)	Contenu Cuivre (Mlb)	Contenu Argent (Moz)
Ressources minérales indiquées	117,3	0,87	0,75	0,08	1,17	4,96	4,30	322,60	6,66
Ressources minérales présumées	116,7	0,84	0,73	0,07	1,04	3,15	2,76	189,73	3,91

La rentabilité des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été établie; des erreurs d'addition peuvent se produire en raison de l'arrondissement; les ressources minérales à ciel ouvert sont déclarées à l'intérieur d'une enveloppe de confinement optimisée.

La teneur limite de la fosse à ciel ouvert est de 0,3 g/t éq.-or, où les équivalents métalliques ont été calculés comme suit :

- Zone Z87 : Éq.-or = teneur en Au + 1,2566 * teneur en Cu + 0,0103 * teneur en Ag
- Zone J4/J5 : Éq.-or = Teneur Au + 1,2979 * Teneur Cu + 0,0108 * Teneur Ag
- Zone SW : Éq.-or = Teneur Au + 1,2768 * Teneur Cu + 0,0106 * Teneur Ag

Les prix des métaux pour les formules Éq.-or sont les suivants : 1 600 \$ US/oz d'or; 3,25 \$/lb de cuivre et 20,00 \$/oz d'argent; compte tenu d'un taux de change de 1,00 \$ US/1,30 \$ CA;

Le taux de récupération des métaux pour les formules Éq.-or est la suivante :

- Zone Z87 : 83 % pour le taux de récupération de l'or, 92 % pour le cuivre et 76 % pour l'argent
- Zone J4/J5 : 82 % pour le taux de récupération de l'or, 88 % pour le cuivre et 76 % pour l'argent

- Zone SW : 82,5 % pour le taux de récupération de l'or, 90 % pour le cuivre et 76 % pour l'argent
- Les enveloppes contenant les ressources ont été générées sur la base des paramètres que voici :
- Cours des métaux : Or, 1 600 \$ US/oz; cuivre, 3,25 \$ US/lb; argent, 20 \$ US/oz
 - Coûts d'extraction :
 - Le coût de base pour la zone J et la zone 87 était de 1,71 \$ CA/t déplacée;
 - Le coût de base pour la zone SW était de 1,66 \$ CA/t déplacée;
 - Coût supplémentaire de 0,03 \$ CA/t de stériles déplacée, 0,02 \$ CA/t minerai à traiter déplacée
 - Coûts de traitement et frais généraux et administratifs : 8,44 \$ CA/t traitée
 - Pente des parois : varie entre 49,5 et 60 degrés selon la zone de la fosse et le secteur de la pente
 - Taux de récupération de métaux :
 - Or : 90 % dans toutes les zones, sauf les portions à teneur inférieure (Or < 1/2 g/t) de la zone SW = 88 %
 - Cuivre : 90 % dans toutes les zones, sauf les portions à teneur supérieure (Cu % > 0,13 g/t) de la zone SW = 92 %
 - Argent : toutes les zones 40 %
- La teneur limite de l'exploitation souterraine est de 0,9 éq.-or dans les zones Z87 et J4/J5

La date de prise d'effet de l'estimation des ressources minérales utilisées pour l'EEP est le 20 juillet 2020 et demeure inchangée depuis l'estimation des ressources minérales précédemment déclarée dans le rapport technique intitulé « Technical Report on the Troilus Gold-Copper Project Mineral Resource Estimate, Quebec, Canada » (en anglais seulement) qui a été préparé par M. Paul Daigle, géo., Géologue associé principal des ressources pour le compte d'AGP Mining Consultants Inc. (AGP) et déposé sur SEDAR à www.sedar.com le 28 août 2020 (le « Rapport sur les ressources »). M. Daigle est une personne qualifiée et indépendante, au sens des exigences prévues dans la Norme canadienne 43-101 (« NI 43-101 »).

Personne qualifiée

Tous les renseignements techniques non liés à l'EEP contenus dans ce communiqué ont été examinés et approuvés par Bertrand Brassard, titulaire d'une maîtrise en sciences, géologue principal de projet, et qui est une personne qualifiée selon la Norme canadienne 43-101. M. Brassard a également vérifié les données techniques contenues dans cette présentation selon les normes reconnues par l'industrie. M. Brassard est un employé de Troilus et n'est pas indépendant de la Société en vertu de la Norme canadienne 43-101.

L'estimation des ressources minérales divulguée dans ce communiqué a été préparée par M. Paul Daigle, Géologue principal associé en ressources pour le compte d'AGP, et le rapport sur les ressources qui l'accompagne a été déposé le 28 août 2020 sur SEDAR (www.sedar.com) sous le profil d'émetteur de la Société. M. Paul Daigle est une personne qualifiée indépendante au sens de la Norme canadienne 43-101 et a révisé et approuvé l'estimation des ressources minérales divulguée dans le présent communiqué.

L'EEP a été préparée conformément à la Norme canadienne 43-101 (NI 43-101) des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sous la direction et la supervision de Gord Zurowski, ingénieur principal des mines pour le compte d'AGP. Le rapport technique à l'appui (le « rapport technique ») sera disponible sur SEDAR (www.sedar.com) sous le profil d'émetteur de la Société, dans un délai de 45 jours civils. M. Zurowski est une personne qualifiée indépendante au sens de la Norme canadienne 43-101 et a examiné et approuvé l'information technique relative à l'EEP présentée dans le présent communiqué.

Mesures financières non conformes aux IFRS

La Société a inclus certaines mesures financières non conformes aux normes internationales d'information financière (IFRS) dans ce communiqué, telles que le coût d'investissement initial, les décaissements d'exploitation, le coût total au comptant, les coûts de maintien globaux, les immobilisations d'expansion

et l'intensité de l'investissement qui ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS et n'ont pas une signification normalisée prescrite par celles-ci. Par conséquent, ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Chacune de ces mesures est destinée à fournir de l'information supplémentaire à l'utilisateur et ne doit pas être considérée isolément ou en remplacement des mesures préparées conformément aux IFRS.

Les mesures financières non conformes aux IFRS utilisées dans le présent communiqué et communes à l'industrie aurifère sont définies ci-après.

Coût total au comptant et coût total au comptant par once

Le coût total au comptant reflète le coût de production. Le coût total au comptant présenté dans l'EEP comprend les coûts d'extraction, les coûts de traitement de minerai et de traitement des eaux, les frais généraux et administratifs de la mine, les coûts hors site, les coûts d'affinage, les coûts de transport et les redevances. Le coût total au comptant par once correspond au coût total au comptant divisé par le nombre d'onces d'or payables.

Coûts de maintien globaux (« CMG ») et CMG par once

Les CMG reflètent toutes les dépenses nécessaires pour produire une once d'or provenant de l'exploitation. Les CMG présentés dans l'EEP comprennent le coût total au comptant, les investissements de maintien, le capital de développement et les dépenses associées à la fermeture, mais excluent les frais généraux et administratifs engagés par la Société ainsi que les frais de récupération. Les CMG par once correspondent aux CMG divisés par le nombre d'onces d'or payables.

À propos de la Société Troilus Gold

Troilus Gold est une Société d'exploration minière établie à Toronto qui se concentre sur les projets d'exploration au stade avancé et la mise en valeur précoce, ainsi que sur l'expansion éventuelle des ressources minérales et la réouverture de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus. Le terrain minier de Troilus, d'une superficie de 107 326 ha, se trouve dans la ceinture de roches vertes Frotêt-Evans, au Québec (Canada). Entre 1996 et 2010, Inmet Mining Corporation a exploité la mine Troilus en tant que mine à ciel ouvert. Cette dernière a produit plus de 2 millions d'onces d'or et près de 70 000 tonnes de cuivre.

Pour plus de renseignements :

Justin Reid
Chef de la direction
+1 647 276-0050, poste 1305
justin.reid@troilusgold.com

Paul Pint
Président
+1 416 602-1050
paul.pint@troilusgold.com

Mise en garde concernant les déclarations et informations prospectives

La rentabilité des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été établie. Il n'existe aucune certitude que les ressources minérales indiquées pourront être converties en réserves minérales présumées. Il n'existe aucune certitude que l'estimation révisée des ressources minérales déclarées se concrétisera.

L'estimation des ressources minérales ci-incluse est susceptible de faire l'objet de risques d'ordre juridique, politique, environnemental ou autre qui pourraient avoir des répercussions notables sur la mise en valeur future de ces ressources minérales. Lorsqu'il sera publié, n'hésitez pas à consulter le rapport sur les ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant les principales hypothèses, les paramètres, les méthodes et les risques liés à la détermination de l'information qui précède.

L'EEP est de nature préliminaire, elle comprend des ressources minérales présumées qui sont considérées comme trop spéculatives d'un point de vue géologique pour qu'on leur impute des considérations économiques qui permettraient de les classer dans la catégorie des réserves minérales et il n'y a aucune certitude que les résultats de l'EEP se concrétiseront. La rentabilité des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été établie. L'EEP peut faire l'objet d'un certain nombre de risques et d'incertitudes. Consultez l'information qui suit ainsi que le rapport technique qui sera publié afin d'obtenir des renseignements supplémentaires concernant les principales hypothèses, les paramètres, les méthodes et les risques liés à la détermination de l'information qui précède.

Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en vigueur sur les valeurs mobilières. Les déclarations prospectives comprennent notamment les résultats de l'EEP, les déclarations concernant l'impact et les répercussions des déclarations économiques liées à l'EEP, telles que la production future projetée, les coûts, y compris, sans s'y limiter, les CMG, le coût total au comptant, coût total au comptant par once, les coûts en capital et les coûts d'exploitation, les déclarations relatives aux estimations des ressources minérales, les taux de récupération, le TRI, la VAN, la durée de vie de la mine, l'investissement initial, la période de recouvrement, l'analyse de sensibilité aux cours de l'or, le calendrier des études futures, y compris l'étude de pré faisabilité, les évaluations environnementales (y compris la date prévue de l'étude d'impact environnemental) et les plans de développement, la compréhension du projet par la Société; le potentiel de prolongation de la durée de vie de la mine au-delà de la période envisagée dans l'EEP, la possibilité d'élargir l'envergure du projet, le projet devenant un projet minier phare au Québec et au Canada; le potentiel de développement et le calendrier du projet; l'estimation des ressources minérales; le moment et l'ampleur des futurs travaux d'exploration estimés; les coûts des futures activités; les dépenses en immobilisations et d'exploitation; le succès des activités d'exploration; la capacité prévue des investisseurs de continuer à bénéficier des faibles coûts de découverte et de l'expertise technique de la Société ainsi que du soutien accordé par les collectivités locales; et le moment prévu pour le dépôt du rapport technique. De façon générale, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots évoquant l'avenir comme « planifier », « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « estimer », « projeter », « prédire », « envisager », « viser », « anticiper », « croire » ou des variations, y compris dans la forme négative, de ces termes, expressions ou énoncés qui indiquent que

certaines événements, actions ou résultats « pourraient » ou « pourront » survenir, être réalisés ou être atteints. Les énoncés prospectifs sont formulés sur la foi de certaines hypothèses et d'autres faits importants qui, s'ils sont erronés, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Troilus soient considérablement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés dans ces énoncés ou que ceux-ci supposeraient. Ces énoncés et renseignements se fondent sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures et le contexte dans lequel Troilus exercera ses activités à l'avenir. Certains facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats, le rendement ou les réalisations réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les fluctuations des taux de change, le climat économique mondial, la dilution, la volatilité du prix des actions et la concurrence. Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations de Troilus soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, y compris, mais sans s'y limiter : l'impact que la pandémie de COVID-19 peut avoir sur les activités de la Société (notamment, sur ses employés et ses fournisseurs) et l'économie en général; l'impact de la reprise après la pandémie de COVID-19 et son impact sur l'or et d'autres métaux; l'absence de garantie que le programme d'exploration ou les programmes de la Société entraînera un accroissement des ressources minérales; les risques et incertitudes inhérents aux estimations des ressources minérales; le fort degré d'incertitude inhérent aux évaluations économiques préliminaires et aux autres études sur l'exploitation minière et l'économie, lesquelles reposent dans une large mesure sur différentes hypothèses; les variations du cours de l'or et d'autres métaux précieux et la fluctuation des taux de change; la variation dans le coût des fournitures et de la main-d'œuvre; la réception des approbations nécessaires; les incertitudes commerciales générales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les prix futurs de l'or et d'autres métaux; les accidents, les conflits de travail et les pénuries; les risques environnementaux et autres risques affectant l'industrie minière, y compris, sans s'y limiter, les risques et incertitudes énoncés dans la dernière notice annuelle de la Société, dans le rapport des ressources (et dans le rapport technique à déposer) et dans d'autres documents d'information continue de la Société disponibles sous le profil de la Société sur le site www.sedar.com. Même si Troilus a tenté de déterminer les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient très différents de ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les prévisions, estimations et attentes à l'égard des résultats ne soient pas réalisées. Il n'existe aucune garantie que cette information sera exacte, puisque les résultats réels et les événements futurs pourraient être très différents de ceux anticipés et formulés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder un crédit indu aux énoncés prospectifs. Troilus ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf si les lois en vigueur sur les valeurs mobilières l'exigent.

Mise en garde adressée aux investisseurs aux États-Unis concernant les ressources minérales estimées :

Les estimations des ressources minérales ont été préparées conformément aux exigences des lois canadiennes sur les valeurs mobilières qui diffèrent des exigences des lois américaines sur les valeurs mobilières. Les termes « ressource minérale », « ressource minérale mesurée », « ressource minérale indiquée » et « ressource minérale présumée » sont définis dans la Norme canadienne 43-101 sur l'information concernant les projets miniers et sont reconnus par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, mais ne sont pas des termes définis ou reconnus par les lois américaines sur les valeurs mobilières. Les investisseurs aux États-Unis sont avertis de ne pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux dans ces catégories seront un jour reclassés en tant que réserves minérales. Les « ressources minérales présumées » sont assorties d'une très grande incertitude quant à leur existence, et d'une grande incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. Il ne faut pas supposer qu'une

partie ou la totalité d'une « ressource minérale présumée » sera un jour reclassée dans une catégorie supérieure. Dans le cadre des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, les estimations de « ressources minérales présumées » ne peuvent pas servir de fondement à une étude de faisabilité ou de préfaisabilité. Les investisseurs aux États-Unis sont avertis de ne pas présumer qu'une partie ou la totalité d'une ressource minérale présumée existe ou est exploitable d'un point de vue économique ou juridique. Ainsi, ces estimations de ressources minérales et les informations connexes peuvent ne pas être comparables à des informations semblables rendues publiques par des entreprises américaines qui sont assujetties aux exigences de rapport et de divulgation selon les lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et les règles et réglementations qui en découlent.